



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FORMATION BAF A PRINTEMPS 2024

DÉCISION N° DM-24-006

EN DATE DU 22 JANVIER 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'organisme de formation agréé « IFAC » d'organiser un stage de formation générale B.A.F.A. au Carré du 14 au 21 avril 2024 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'IFAC, fixant les modalités d'organisation du stage de formation générale B.A.F.A., qui se déroulera au Carré (1 rue de l'Égalité 94300 Vincennes) du 14 au 21 avril 2024, pour un effectif maximum de 20 stagiaires et un montant maximum de 6 000 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE